



Nettoyer une parcelle en friche a coté de notre maison

Par **didinetoutplein**, le **03/05/2009** à **21:18**

Bonjour,

voila nous allons emménager dans un lotissement neuf. nous serons les premiers. hors, la parcelle a coté (a 6 m de la maison (qui ne fait pas parti du lotissement) est complètement abandonné, en friche, avec serpent...

je sais qu'il y a 2 articles de lois qui impose au propriétaire de nettoyer les lieux (et le cas echaent la mairie doit le faire et envoyer la note au proprio) mais je ne sais plus quels articles c'est et les textes exacts

il est dit, je crois , que le propriétaire est tenu de nettoyer son bien pour tout habitation a - de 50 m de sa parcelle)

pourriez vous me dire si mes souvenirs sont exacts et si oui, les numeros des articles.

et sous combien de temps tout ceci doit etre appliqué

merci bc

Par **didinetoutplein**, le **04/05/2009** à **09:22**

je precise que la parcelle en friche est un bois ou bosquet